

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

GAFL S.à.r.l. 39010



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 813 5 avril 2013

SOMMAIRE

Cioran SA39023	Galey & Lord Overseas S.à r.l	39010
DePatron Securities S.à r.l38980	Gemstone 1 S.à r.l	39013
Direl HoldCo S.à r.l	Gemstone 2 S.à r.l	39013
Ebrand Services SA38986	Generali Real Estate Luxembourg	39008
Edipresse International Sàrl38998	Glof S.à r.l	39017
EdR Real Estate (Eastern Europe) Finance	Glof S.à r.l	39017
S.à r.l 38985	Godfroy & Associés S.A	39017
Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	GUS International Finance S.à r.l	39017
38986	GUS Luxembourg 2005 S.à r.l	39023
Elena Invest S.A	Helena International Services	39024
Elix Holdings Management S.à r.l. & Part-	JBS Global Luxembourg S.à r.l	38980
ners S.C.A	P.Invest S.A	38978
E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l 38980	P.Invest S.A., SPF	38978
Expander S.A	Realesta S.A	38986
Familyfond S.A	Rolaco Hotels S.A	38998
Feos S.à r.l	Sodrugestvo Group S.A	39000
Financière de Saint Jacques S.A 39000	Stratus Invest S.C.A	39003
Finitech S.à r.l 39006	Titan European Holdings	39006
Florale Werkstatt Eden S.à r.l 38978	United Construction S.A	
Food and Feed Holding S.A 39006	Val II Feeder S.C.A	
Friolux39008	Yoffi Invest S.A. SPF	
GAFL S.à.r.l		



Florale Werkstatt Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 47.163.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027781/9.

(130034284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

P.Invest S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. P.Invest S.A., SPF).

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 174.188.

L'an deux mille treize, le huit février.

Pardevant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, "P.INVEST S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174.188 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erny Schmitz, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Justin Dostert, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Abandon, avec effet immédiat, du régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI");
 - 2. Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:
- " **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

- 3. Changement de la dénomination sociale en "P.INVEST S.A." et modification afférente de l'article 1 er des statuts;
- 4. Modification des articles 5 et 19 des statuts,
- 5. Divers.



- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");
 - de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI"); et
- de modifier subséquemment l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "P.INVEST S.A." et de modifier en conséquence l'article 1 er des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "P.INVEST S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

Troisième résolution

L'Assemblée décide également de modifier les articles 5 et 19 des statuts, de sorte à ce que ces derniers se liront dorénavant comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,-EUR), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions."

"Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le TITRE I des statuts et de renuméroter subséquemment les autres titres, de sorte à ce que les TITRES II à X deviennent les TITRES I à IX.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé Ballmann, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6127. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.



Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023619/100.

(130028203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

DePatron Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.301.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013027719/12.

(130033942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.505.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 28 juillet 2011 no. L110122464.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013027735/12.

(130033550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

JBS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.219.968.773,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 174.209.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

JBS S.A., a Brazilian publicly held corporation, company incorporated and duly existing under the laws of the Federative Republic of Brazil, with registered office at Avenida Marginal Direita do Tietê, 500, Bloco I, 3° Andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, and enrolled with the CNPJ/MF under no. 02.916.265/0001-60, having a share capital amounting to twenty-one billion five hundred sixty-one million, one hundred twelve thousand seventy-eight reais and sixty-eight cents (R\$ 21,561,112,078.68) (the Sole Shareholder),

here represented by Mathis Bredimus, jurist, whose professional address is located at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal,

being the sole shareholder of JBS Global Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à resonsabilité limitée) incorporated and organised under Luxembourg law, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company).

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. increase of the share capital of the Company by an amount of one billion two hundred nineteen million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-three Euro (EUR 1,219,956,273) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to one billion two hundred nineteen million nine hundred



sixty-eight thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 1,219,968,773), by way of issuance of one billion two hundred nineteen million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-three (1,219,956,273) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

- 2. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind;
- 3. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above;
- 4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 5. miscellaneous.
 - III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one billion two hundred nineteen million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-three Euro (EUR 1,219,956,273) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, to one billion two hundred nineteen million nine hundred sixty-eight thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 1,219,968,773), by way of issuance of one billion two hundred nineteen million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-three (1,219,956,273) new shares of the Company shares of the Company in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe for the one billion two hundred nineteen million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-three (1,219,956,273) newly issued shares of the Company in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each and to pay them up in full by way of a contribution in kind consisting of:

- all shares that the Sole Shareholder holds representing 100% of the share capital of JBS Toledo NV, a Belgian public limited liability company (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of Belgium, having its official seat at Putkapelstraat 103, B-9051 Ghent, Belgium, registered with the Belgian Register of Companies under number 0432.447.081 (JBS Toledo), such shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of JBS Toledo (the Belgian Shares);
- the business quota that the Sole Shareholder holds representing 100% of the registered capital of JBS Hungary Holdings Kft (Korldtoh Felelossegu Tdrsasdg), incorporated under the laws of Hungary, having its registered seat at Varkonyi utca 15., Szombathely 9700, Hungary, registered with the Hungarian Register of Companies under number 18-09-108272 (JBS Hungary), such business quota representing one hundred percent (100%) of the registered capital of JBS Hungary (the Hungarian Quota);
- the quota that the Sole Shareholder holds representing 100% of the share capital of JBS Global Beef Company, Sociedade Unipessoal, Lda, duly incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Arriaga 77 Edificio Marina Forum 6° Sala 605, parish of Se, district of Funchal, Madeira, Portugal, registered with the Commercial Registry of Madeira free trade zone under number 511165757 which is also its Portuguese taxpayer number (NIPC) (JBS Madeira 1), such quota representing one hundred percent (100%) of the share capital of JBS Madeira 1 (the Madeira 1 Quota); and
- the quota that the Sole Shareholder holds representing 100% of the share capital of Global Beef Trading, Sociedade Unipessoal, Lda, duly incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Arriaga 77 Edificio Marina Forum 6° Sala 605, parish of Se, district of Funchal, Madeira, Portugal, registered at the Commercial Registry of Madeira free trade zone under number 511100213 which is also its Portuguese taxpayer number (NIPC) (JBS Madeira 2), such quota representing one hundred percent (100%) of the share capital of JBS Madeira 2 (the Madeira 2 Quota, and, together with the Belgian Shares, the Hungarian Quota and the Madeira 1 Quota, the Shares).

The contribution in kind of the Shares to the Company in an aggregate amount of one billion two hundred nineteen million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-three Euro and twenty-eight cents (EUR 1,219,956,273.28) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one billion two hundred nineteen million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-three Euro (EUR 1,219,956,273) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
 - (ii) an amount of twenty-eight cents (EUR 0.28) shall be allocated to the share premium account of the Company.



The Shares were transferred to the Sole Shareholder on the date hereof by JBS Global A/S, incorporated under the laws of Denmark, having its registered seat at Harbour House Sundkrogsgade, 21, DK-2100, Copenhagen, Denmark, registered with the Danish Register of Companies under CVR number 29 17 38 77 (JBS Denmark), a former subsidiary of the Sole Shareholder, as a result of the liquidation of JBS Denmark on the date hereof and a subsequent liquidation distribution of the Shares to the Sole Shareholder, such liquidation and distribution having an effective date as of the date hereof.

The valuation of the Shares is thus evidenced, inter alia, by (i) interim accounts drawn up by the JBS Denmark on September 30, 2012 (the Interim Accounts) and (ii) a management certificate dated as of the date hereof issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

Such Certificate states, inter alia, that:

- "1. The Sole Shareholder is the owner of the Belgian Shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of JBS Toledo.
- 2. The Sole Shareholder is the owner of the Hungarian Quota, representing one hundred per cent (100%) of the registered capital of JBS Hungary.
- 3. The Sole Shareholder is the owner of the Madeira 1 Quota, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of JBS Madeira 1.
- 4. The Sole Shareholder is the owner of the Madeira 2 Quota, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of JBS Madeira 2.
 - 5. The Shares are fully paid-up.
 - 6. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
- 7. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.
- 8. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
- 9. According to applicable law and the articles of association of the Sole Shareholder, JBS Toledo, JBS Hungary, JBS Madeira 1 and JBS Madeira 2, the Shares are freely transferable.
- 10. All formalities required in Luxembourg or any other relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting such contribution in kind.
- 11. Based on generally accepted accounting principles, the book value of the Shares is equal to one billion two hundred nineteen million nine hundred fifty-six thousand two hundred seventy-three Euro and twenty-eight cents (EUR 1,219,956,273.28), as per the attached interim accounts of JBS Global A/S, incorporated under the laws of Denmark, having its registered seat at Harbour House Sundkrogsgade, 21, DK-2100, Copenhagen, Denmark, registered with the Danish Register of Companies under CVR number 29 17 38 77, dated September 30, 2012, and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company. The book value of the Shares is in any event lower than their fair market value"

The Interim Accounts and the Certificate, after signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

As a consequence of the contribution in kind, the Sole Shareholder confirms that the ownership of the Shares is hereby effectively transferred to the Company, which accepts such transfer.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one billion two hundred nineteen million nine hundred sixty-eight thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 1,219,968,773), represented by one billion two hundred nineteen million nine hundred sixty-eight thousand seven hundred seventy-three (1,219,968,773) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).



Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the authorised representative of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

JBS S.A., une société anonyme brésilienne, constituée et organisée sous les lois de la République Fédérale du Brésil, ayant son siège social à Avenida Marginal Direita do Tietê, 500, Bloco I, 3° Andar, Sâo Paulo, Etat de Sâo Paulo, Brésil, enregistrée auprès du CNPJ/MF sous le numéro 02.916.265/0001-60, ayant un capital social de vingt et un milliards cinq cent soixante et un millions cent douze mille soixante-dix-huit réaux et soixante-huit centimes (R\$ 21.561.112.078,68) (l'Associé Unique),

représenté par Mathis Bredimus, juriste, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

étant l'associé unique de JBS Global Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés étant en cours (la Société),

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:
- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-treize euros (EUR 1.219.956.273) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent soixante-huit mille sept cent soixante-treize euros (EUR 1.219.968.773), par l'émission d'un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-treize (1.219.956.273) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;
- 2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée sous le point 1. ci-dessus par un apport en nature:
- 3. modification subséquente de l'article 5.1 de des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus;
- 4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 5. divers.
 - III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-treize euros (EUR 1.219.956.273) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent soixante-huit mille sept cent soixante-treize euros (EUR 1.219.968.773), par l'émission d'un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-treize (1.219.956.273) nouvelles parts sociales de la Société, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'acter la souscription et libération totale de l'augmentation de capital comme suit:



Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare de souscrire à un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-treize (1.219.956.273) parts sociales de la Société nouvellement émises, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libère par un apport en nature consistant en:

- toutes les parts que l'Associé Unique détient dans et qui représentent 100% du capital social de JBS Toledo NV, une société anonyme (naamloze vennootschap) belge, constituée selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Putkapelstraat 103, B-9051 Gand, Belgique, enregistrée auprès du Registre des Sociétés belge sous le numéro 0432.447.081 (JBS Toledo), ces parts représentant cent pourcent (100%) du capital social de JBS Toledo (les Parts Belges);
- la part d'entreprise que l'Associé Unique détient et qui représente 100% du capital social de JBS Hungary Holdings Kft (Korlâtolt Felelosségû Târsasâg), constituée selon les lois de Hongrie, ayant son siège social à Vârkonyi utca 15., Szombathely 9700, Hongrie, enregistrée auprès du Registre des Sociétés hongrois sous le numéro 18-09-108272 (JBS Hongrie), cette part d'entreprise représentant cent pourcent (100%) du capital social de JBS Hongrie (la Part Hongroise);
- la part que l'Associé Unique détient et qui représente 100% du capital social de JBS Global Beef Company, Sociedade Unipessoal, Lda, dûment constituée et existante sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Av. Arriaga 77 Edificio Marina Forum 6° Sala 605, paroisse de Sé, district de Funchal, Madeira, Portugal, enregistrée auprès du Registre Commercial de Madeire, zone d'échange libre, sous le numéro 511165757, ce qui est également son numéro de contribuable portugais (NIPC) (JBS Madeira 1), cette part représentant cent pourcent (100%) du capital social de JBS Madeira 1 (la Part Madeira 1); et
- la part que l'Associé Unique détient et qui représente 100% du capital social de Global Beef Trading, Sociedade Unipessoal, Lda, dûment constituée et existante sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Av. Arriaga 77 Edificio Marina Forum 6° Sala 605, paroisse de Sé, district de Funchal, Madeira, Portugal, enregistrée auprès du Registre Commercial de Madeire, zone d'échange libre, sous le numéro 511100213, ce qui est également son numéro de contribuable portugais (NIPC) (JBS Madeira 2), cette part représentant cent pourcent (100%) du capital social de JBS Madeira 2 (la Part Madeira 2 et, avec les Parts Belges, la Part Hongroise et la Part Madeira 1, les Parts).

L'apport en nature des Parts à la Société pour un montant total d'un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-treize euros et vingt-huit centimes (EUR 1.219.956.273,28) sera alloué comme suit:

- (i) un montant d'un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-treize euros (EUR 1.219.956.273) sera alloué au compte du capital social de la Société; et
 - (ii) un montant de ving-huit centimes (EUR 0.28) sera alloué au compte des primes d'émission de la Société.

Les Parts ont été transférées à l'Associé Unique à la date des présentes par JBS Global A/S, constituée sous les lois du Danemark, ayant son siège social à Harbour House Sundkrogsgade, 21, DK-2100, Copenhague, Danemark, enregistrée auprès du Registre Danois des Sociétés sous le numéro CVR 29 17 38 77 (JBS Danemark), une ancienne filiale de l'Associé Unique, en conséquence de la liquidation de JBS Danemark à la date des présentes et d'une distribution subséquente de liquidation des Parts à l'Associé Unique, ces liquidation et distribution étant effectives à la date des présentes.

L'évaluation des Parts est ainsi prouvée, inter alia, par (i) des comptes intérimaires préparés par JBS Danemark le 30 septembre 2012 (les Comptes Intérimaires) et (ii) un certificat de gérance portant la date du présent acte émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

- Le Certificat indique, inter alia, que:
- «1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Belges, représentant cent pourcent (100%) du capital social de JBS Toledo.
- 2. L'Associé Unique est le propriétaire de la Part Hongroise, représentant cent pourcent (100%) du capital social de JBS Hongrie.
- 3. L'Associé Unique est le propriétaire de la Part Madeira 1, représentant cent pourcent (100%) du capital social de JBS Madeira 1.
- 4. L'Associé Unique est le propriétaire de la Part Madeira 2, représentant cent pourcent (100%) du capital social de IBS Madeira 2.
 - 5. Les Parts sont entièrement libérées.
 - 6. L'Associé Unique est le seul ayant-droit aux Parts et dispose du pouvoir d'aliéner les Parts.
- 7. Aucune des Parts n'est grevée de gage ou d'usufruit, il n'existe pas de droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts et aucune des Parts ne fait l'objet d'une saisie.
- 8. Il n'existe pas de droits de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une quelconque personne pourrait demander qu'une ou plusieurs des Parts lui soient transférées.
- 9. En vertu du droit applicable et des statuts de l'Associé Unique, JBS Toledo, JBS Hongrie, JBS Madeira 1 et JBS Madeira 2, les Parts sont librement cessibles.



- 10. Toutes les formalités requises au Luxembourg ou dans n'importe quelle autre juridiction, subséquentes à l'apport en nature des Parts à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié actant cet apport en nature.
- 11. Sur Base de principes comptables généralement acceptés, la valeur comptable des Parts est égale à un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent cinquante-six mille deux cent soixante-treize euros et vingt-huit centimes (EUR 1.219.956.273,28), comme indiqué dans les comptes intérimaires ci-joints de JBS Global A/S, constituée sous les lois du Danemark, ayant son siège social à Harbour House Sundkrogsgade, 21, DK-2100, Copenhague, Danemark, enregistrée auprès du Registre Danois des Sociétés sous le numéro CVR 29 17 38 77, datés du 30 septembre 2012, et depuis que l'évaluation a été faite, aucune modification importante n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société. La valeur comptable des Parts est dans toutes les hypothèses plus basse que leur juste valeur marchande.»

Les Comptes Intérimaires et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

En conséquence de l'apport en nature, l'Associé Unique confirme que la propriété des Parts est par la présente effectivement transférée à la Société, qui accepte ce transfert.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent soixante-huit mille sept cent soixante-treize euros (EUR 1.219.968.773), représenté par un milliard deux cent dix-neuf millions neuf cent soixante-huit mille sept cent soixante-treize (1.219.968.773) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la société, agissant sous sa seule signature, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. BREDIMUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63027. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023523/292.

(130028272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

EdR Real Estate (Eastern Europe) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 125.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027740/10.

(130033606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.



Ebrand Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 135.335.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.02.2013.

Référence de publication: 2013027751/10.

(130033689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.131.

Les comptes annuels pour la période du 7 mars 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013027741/11.

(130033579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Realesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.159.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited liability company SCA HOLDING S.A., having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur:

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of REALESTA S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality



of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The purpose of the Company is the investment in real estates. The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which the Company may deem directly or indirectly useful to the accomplishment of its purpose.
- 3.2 The object of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.3. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1 The Company's subscribed share capital is fixed at USD 350,000 (three hundred fifty thousand US dollars), represented by 350,000 (three hundred fifty thousand) shares in registered form having a nominal value of USD 1 (one US dollar) per share each, all fully paid-up.
 - 5.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.
- 5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.
- 6.2 A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed in accordance with the powers of representation defined in Article 10.1.
- 6.3 The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed in accordance with the powers of representation defined in Article
- 6.4 The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.
- 6.5 The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company.



The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such a unique proxy has been appointed.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

- 7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.
- 7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/ or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.
- 7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- 7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may not electa director to fill such vacancy. A replacement director, whether temporary or permanent, may only be appointed at the next general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 8. Powers of the board of directors.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director, or as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.
- 8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.
- 9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.
- 9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.
- 9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.
- 9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, email, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).9.7.



Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

- 9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.
- 9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.
- 9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3.of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

- 11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence, malicious intent or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence, malicious intent or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.
- 12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
 - 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.



- 13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.
- 13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a vote representing the majority of the share capital of the Company.
- 13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.
- 13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.
- 14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.
- 14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held on a different date or abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or, as the case may be, the board of directors of the Company, circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

- 15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s)") or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.



Art. 16. Allocation of profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.
- 16.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.
- 16.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 350,000 (three hundred fifty thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder SCA HOLDING S.A., prenamed, and fully paid up by payment in cash so that the amount of USD 350,000 (three hundred fifty thousand US Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who states it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred and seventy-five Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 265,984.60.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2017:
- Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo) on April 23, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- 2. The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013, is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2017.
 - 3. The registered office of the Company is set at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.



Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme SCA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er. **Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination REALESTA S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet l'investissement dans l'immobilier. La société peut effectuer n'importe quelle publicité, opération industrielle ou financière que la Société peut considérer directement ou indirectement utile pour l'accomplissement de son objet.
- 3.2. La Société a aussi pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes



autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 350.000 (trois cent cinquante mille dollars américains) représenté par 350.000 (trois cent cinquante mille) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, entièrement libérées.
 - 5.2. Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.
- 5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.
- 6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.
- 6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.
- 6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.
- 6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.
- 7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- 7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.



Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.
- 8.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.
- 9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.
- 9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.
- 9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).
- 9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.
- 9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.
- 9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.
- 9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.



9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

- 10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.
- 10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

- 11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.
- 12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.
 - 12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.
- 12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

- 13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts
- 13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.
- 13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de



s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

- 13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.
- 13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.
- 13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

- 14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.
- 14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.
- 14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

- 15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.
- 15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

- 16.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.
- 16.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.
- 16.3 En cas de paiement de dividendes, ces-derniers seront payés à la date et lieu fixé par l'administrateur unique, ou selon le cas, le conseil d'administration, conformément à la décision de l'assemblée des actionnaires générale. Les dividendes peuvent être payés en euro ou une autre monnaie choisie par l'administratuer unique ou le conseil d'administration de la Société. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des



actifs et du paiement des dettes de la Société. L'excédent résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera payé aux actionnaires dans la proportion aux actions détenues par chaque actionnaire dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les 350.000 (trois cent cinquante mille) actions ont été souscrites par l'associé unique SCA HOLDING S.A., pré-qualifiée, et entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de USD 350.000 (trois cent cinquante mille dollars américains) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à deux mille cent soixante-quinze euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 265.984,60.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est nommé administrateur unique de la société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2017:
- 2. La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2017.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2012. Relation GRE/2012/4948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023673/634.

(130028086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.520.

Les comptes annuels, pour la période du 18 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013027742/11.

(130033578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Edipresse International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.655.512,08.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013027755/10.

(130033581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Elena Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.640.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013027756/11.

(130034189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Rolaco Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.005.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of the month of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Rolaco Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 15.478 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 17 December 2012 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith), being the sole shareholder of Rolaco Hotels S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 79.005, incorporated on 24 November 2000 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 422 on 8 June 2001. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 22 November 2001 by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial number 484 on 27 March 2002.

The Sole Shareholder stated and requested the notary to record as follows:

- (I) All seventy thousand (70,000) shares of the Company are held by the Sole Shareholder and thus the entire share capital of the Company was represented.
 - (II) The item on which a resolution was to be passed is as follows:
- Dissolution of the Company without liquidation, acknowledgement as to assets and liabilities of the Company, and transfer of all assets to, and assumption of all liabilities of the Company by the Sole Shareholder, discharge to the board of directors and statutory auditor of the Company, decision as to record keeping.

After the preceding had been approved, the following resolution was passed:



Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to hereby dissolve the Company, the Sole Shareholder taking over all assets and assuming all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder declares having due knowledge of the assets and the liabilities of the Company and the situation of the Company.

The Sole Shareholder declares to take over all assets and to assume and become the debtor under all liabilities of the Company without segregation of such assets and liabilities from any of its own assets or liabilities.

The Sole Shareholder acknowledges that the Company therefore ceases to exist as at the date of the present deed.

The Sole Shareholder resolves to fully discharge the board of directors and statutory auditor of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

The Sole Shareholder resolves that pursuant to article 151, 1° of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies, as amended, the books and documents of the Company shall be lodged during a period of at least five (5) years at the registered office of the Sole Shareholder.

There being no further items on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, the English version shall prevail in case of divergences between the English and French version.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having read this document to the appearing person, the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Rolaco Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.478 (l'"Associé Unique"), représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, de résidence à Luxembourg, conformément à une procuration en date du 17 décembre 2012 (dont une copie est annexée aux présentes afin d'être enregistrée avec le présent acte), étant l'Associé Unique de Rolaco Hotels S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.005 constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg du 24 novembre 2000 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 422 du 8 juin 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 novembre 2001 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial numéro 484 du 27 mars 2002.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- (I) Toutes les soixante-dix mille (70.000) actions de la Société sont détenues par l'Associé Unique et par conséquent, le capital social entier de la Société était représenté.
 - (II) Le point sur lequel une résolution devait être prise, est le suivant:
- Dissolution de la Société sans liquidation, constat relatif aux actifs et passifs de la Société, et transfert de tous les actifs et prise en charge de tout le passif de la Société par l'Associé Unique, décharge du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises de la Société, décision relative aux écritures.

Après que ce qui précède eut été approuvé, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'Associé Unique décide par la présente de dissoudre la Société, l'Associé Unique reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société.

L'Associé Unique déclare avoir pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société.

L'Associé Unique déclare reprendre tous les actifs et prendre à sa charge et devenir le débiteur de tout le passif de la Société sans séparation de ces actifs et passifs d'avec ses propres éléments d'actif et de passif.

L'Associé Unique reconnait que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte.

L'Associé Unique décide la décharge du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises de la Société pour l'accomplissement adéquat de leurs devoirs jusqu'au jour de la présente.

L'Associé Unique a décidé que conformément à l'article 151, 1° de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période d'au moins cinq (5) ans au siège social de l'Associé Unique.



Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite de ce document au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63275. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023678/96.

(130028201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Expander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 51.825.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027763/10.

(130033684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Financière de Saint Jacques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 137.435.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027767/10.

(130034104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Sodrugestvo Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first day of January,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SODRUGESTVO GROUP S.A.", a Société Anonyme, having its registered office at 36-38 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 151174, incorporated pursuant to a notarial deed dated enacted on 2 February 2010 by Maître Martine Schaeffer, Civil Law Notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C"), number 568 of 17 March 2010; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Henri Beck, Civil Law Notary residing in Echternach, on 3 October 2012 published in the Mémorial C number 2667 on 30 October 2012.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Dmitry Stepanov, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- Closed, the attendance list let appear that the four billion fifty seven million sixty eight thousand one hundred eighty five (4,057,068,185) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly deliberate upon all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.



III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiver of the convening notice right.
- 2. Change of the date of the annual General Meeting of Shareholders and subsequent amendment of Art. 15 of the Articles of Association of the Company.
- 3. Approval of the resignation of Mr. Vladimir Kalinichenko from his position as Category B Director of the Company; discharge to be granted.
 - 4. Approval of the appointment of Mr. Dmitry Olyunin as new Category B Director of the Company.
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The Shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current meeting; they acknowledge being sufficiently informed beforehand on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders resolve further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The meeting decides to change the date of the annual General Meeting of Shareholders to set in on 30 November of each year at 12.00; and to subsequently amend the third (3 rd) paragraph of the section "Quorum, Notice, Place of Meetings. Decisions without a Formal Meeting." in Article 15 of the Articles of Association of the Company so that as from now on it will read as follows:

" Art. 15. General Meeting of Shareholders. [...]

Quorum, Notice, Place of Meetings. Decisions without a Formal Meeting.

[...]

The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting on 30 November at 12.00. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

[...] "

Third resolution

The meeting hereby acknowledges and approves the resignation of Mr Vladimir Kalinichenko from his position as Category B Director of the Company with immediate effect and grants him full and complete discharge for the lawful performance of his mandate until that date.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint as new Category B Director Mr Dmitry Olyunin, born on 23 October 1968 in Leningrad (USSR), residing at Fomicheva St. 11, app. 10, 125481 Moscow, Russian Federation.

His mandate will terminate immediately after the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the financial statements of 2017, which will be held in 2018.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un janvier,



Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sodrugestvo Group SA.", ayant son siège social à 36-38 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151174, constituée suivant acte reçu en date du 2 février 2010 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C"), numéro 568 du 17 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 3 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2667 du 30 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dmitry Stepanov, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les quatre milliards cinquante-sept millions soixante-huit mille cent quatre-vingt cinq (4.057.068.185) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Changement de la date de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires et modification subséquente de l'Article 15 des Statuts de la Société.
- 3. Approbation de la démission de Monsieur Vladimir Kalinichenko de ses fonctions d'Administrateur de Catégorie B de la Société; décharge à lui accorder.
- 4. Approbation de la nomination de Monsieur Dmitry Olyunin en tant que nouvel Administrateur de Catégorie B de la Société.
 - 5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires renoncent à leurs droits de convocation, reconnaissent avoir été suffisamment informés au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Les Actionnaires décident ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires pour la fixer au 30 novembre de chaque année à 12.00; et de procéder à la modification subséquente du troisième (3 ème) paragraphe de la Section "Quorum, Convocation, Lieu de réunions des Assemblées, Décision sans Assemblée Formelle" de l'Article 15 des statuts de la Société qui devra désormais se lire comme suit:

" Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

[....]

Quorum, Convocation, Lieu de réunion des Assemblées, Décision sans Assemblée Formelle.

[...]

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra à Luxembourg, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de la réunion, le 30 novembre à 12.00. si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant à Luxembourg.

[...]."

Troisième résolution

L'Assemblée prend connaissance et approuve la démission de Monsieur Vladimir Kalinichenko de ses fonctions d'Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.



Quatrième résolution

L'Assemblée decide de nommer Monsieur Dmitry Olyunin, né le 23 octobre 1968 à Leningrad (URSS) demeurant professionnellement à Fomicheva St. 11, app. 10, 125481 Moscou (Fédération russe), en tant que nouvel Administrateur de Catégorie B de la Société.

Son mandate arrivera à son terme lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels de 2017, qui se tiendra en 2018.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.LECOMTE, D.STEPANOV, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 01 ^{er} février 2013. Relation: LAC/2013/4967. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013023699/149.

(130028073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAMILYFOND S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013027770/12.

(130034198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Feos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6587 Steinheim, 19, Am Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 122.992.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 février 2013. Signature.

Référence de publication: 2013027772/10.

(130033546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Stratus Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.645.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of the month of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Me Susanne Goldacker, avocat à la cour, residing in Luxembourg, acting as delegate of the board of managers of Stratus Invest (the "Manager"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (the "RCS") under number B 151.643, incorporated by deed of the undersigned notary on 5 th February 2010, published in the Memorial C, Recueil



des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 9 th April 2010, number 742, page 35570 and being the general partner (associé commandité) of Stratus Invest S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557, Luxembourg, registered with the RCS under number B 151.645, incorporated by deed of the undersigned notary on 5 February 2010 published in the Memorial of 13 th April 2010, number 761, page 36498, pursuant to the written resolution of the Board of Managers of Stratus Invest acting in its capacity as general partner of the Company of 28 November 2012 (the "Minutes") (a copy of the extract of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) and a power of attorney dated 17 December 2012 (a copy of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed).

The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary on 19 December 2012, not yet published in the Memorial.

The appearing party then requested the notary to record its declarations as follows:

(I) The last paragraph of article 9.1 of the articles of association provides as follows: "Upon redemption of all Ordinary Shares relating to specific Compartment, such Compartment shall cease to exist. Shares of the Company redeemed by the Company shall be cancelled. The Manager shall be authorised to record any cancellation of such redeemed Ordinary Shares and the consequential reduction of share capital and to have the amendments to these Articles witnessed by notarial deed."

The Manager noted that all one hundred and twelve (112) ordinary shares issued by the Company through its compartment 12 have been redeemed on 11 December 2012 by the Company pursuant to an authorisation granted by the general meeting of shareholders dated 7 December 2012.

(II) On the basis of the powers granted to the Manager, pursuant to article 9.1 of the articles of association, the Manager hereby wishes to record the share capital reduction and the cancellation of a total of one hundred and twelve −three (112) ordinary shares issued through compartment 12 of the Company following the redemption thereof by the Company. The Manager hereby requests the notary to record the cancellation of the one hundred and twelve (112) ordinary shares issued through compartment 12 of the Company, the dissolution and liquidation of compartment 12, and the consequential share capital reduction of the Company from thirty-one thousand one hundred and twelve Euros (€ 31,112) to thirty-one thousand Euros (€ 31,000).

One hundred and twelve Euros (€ 112) are to be allocated to the freely distributable reserve of the Company provided however that such amounts remain blocked for a period of 30 days following the publication of the present deed in the Memorial in accordance with article 69-2 (2) of the Law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended.

(III) In view of the above, the issued share capital of the Company is reduced from thirty-one thousand one hundred and twelve Euros (\leqslant 31,112) by an amount of one hundred and twelve Euros (\leqslant 112) to thirty-one thousand Euros (\leqslant 31,000) by means of cancellation of the one hundred and twelve (112) ordinary shares held by the Company with a nominal value of one Euro (\leqslant 1) each and relating to compartment 12.

The appearing party then requested the notary to record the capital decrease described above and that as a result of such decrease of capital, article 5.6 of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

" **5.6.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (€31,000) represented by twenty-nine thousand (29,000) Management Shares fully paid-up with a nominal value of one (1) Euro each and of two thousand (2,000) Ordinary Shares fully paid-up with a nominal value of one (1) Euro each ".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its decrease of capital are estimated at EUR 1,200.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahr zweitausendzwolf, am zwanzigsten Tag des Monats Dezember.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Susanne Goldacker, avocat à la cour, wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Stellvertreter des Geschäftsführerrats von Stratus Invest (der "Geschäftsführer"), einer société à responsabilité limitée mit eingetragenem Geschäftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés, das "RCS") unter der Nummer B 151.643, gegründet durch notarielle Urkunde des oben



genannten Notars vom 5. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") vom 9. April 2010, Nummer 742, Seite 35570 und Komplementär (associé commandité) von Stratus Invest S.C.A. (die "Gesellschaft"), eine société en commandite par actions mit eingetragenem Geschäftssitz in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, eingetragen beim RCS unter der Nummer B 151.645, gegründet durch notarielle Urkunde des oben genannten Notars vom 5. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial vom 13. April 2010, Nummer 761, Seite 36498, gemäß den schriftlichen Beschlüssen des Geschäftsführerrats des Geschäftsführers, handelnd in seiner Eigenschaft als Komplementär der Gesellschaft, vom 28. November 2012 (die "Beschlüsse") (wovon ein Auszug, nachdem er von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterzeichnet worden ist, der gegenwärtigen Urkunde angefügt wird), und der ihm erteilten Vollmacht vom 17. Dezember 2012 (eine Kopie der Vollmacht, nachdem sie von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterzeichnet worden ist, wird der gegenwärtigen Urkunde angefügt).

Die Satzung der Gesellschaft wurde durch notarielle Urkunde vom unterzeichneten Notar am 19. Dezember 2012 abgeändert, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei hat dann den Notar ersucht, Folgendes aufzunehmen:

(I) Der letzte Abschnitt des Artikel 9.1 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

"Bei Rückkauf aller Stammaktien, die zu einem bestimmten Teilvermögen gehören, hört dieses Teilvermögen auf zu existieren. Aktien der Gesellschaft, welche von der Gesellschaft zurückgekauft werden, werden gelöscht. Der Geschäftsführer ist bevollmächtigt, jede Löschung von zurückgekauften Stammaktien und die daraus sich ergebende Kapitalreduzierung einzutragen und solche Satzungsänderungen durch den Notar beurkunden zu lassen."

Der Geschäftsführer hat festgestellt, dass alle einhundertzwölf (112) von der Gesellschaft durch ihr Teilvermögen 12 ausgegebenen Stammaktien am 11. Dezember 2012 von der Gesellschaft zurückgekauft wurden, gemäß der Ermächtigung der Hauptversammlung der Aktionäre vom 7. Dezember 2012.

(II) Gemäß den durch Artikel 9.1 der Gesellschaftssatzung an den Geschäftsführer der Gesellschaft verliehenen Vollmachten möchte der Geschäftsführer hiermit das Herabsetzen des Stammkapital und die Annullierung der durch das Teilvermögen 12 der Gesellschaft herausgegebenen einhundertzwölf (112) Stammaktien nach deren Rückkauf durch die Gesellschaft beurkunden lassen. Der Geschäftsführer ersucht somit den Notar, die Annullierung der durch das Teilvermögen 12 der Gesellschaft ausgegebenen einhundertzwölf (112) Stammaktien, die Auflösung und die Liquidation des Teilvermögens 12 sowie die daraus resultierende Reduzierung des Stammkapitals von einunddreißigtausend einhundertzwölf Euro (€ 31.112) auf einunddreißigtausend Euro (€ 31.000) zu beurkunden.

Einhundertzwölf Euro (€ 112) sind in eine frei ausschüttbare Rücklage der Gesellschaft einzulegen, vorausgesetzt jedoch, dass diese Summe in einem Zeitraum von 30 Tagen nach der Veröffentlichung im Mémorial der vorliegenden Urkunde unzugänglich ist, gemäß Artikel 69-2 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

(III) Folglich wurde das ausgegebene Stammkapital von einunddreißigtausend einhundertzwölf Euro (€ 31.112) um einen Betrag von einhundertzwölf Euro (€ 112) auf einunddreißigtausend Euro (€ 31.000) herabgesetzt, durch Annullierung der durch das Teilvermögen 12 der Gesellschaft herausgegebenen einhundertzwölf (112) Stammaktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (€ 1).

Die erschienene Partei ersuchte dann den Notar, die oben aufgeführte Herabsetzung des Stammkapitals zu beurkunden und dass folglich der Artikel 5.6 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und wie folgt zu lesen ist:

" **5.6.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (€ 31.000), unterteilt in neunundzwanzigtausend (29.000) Komplementäraktien mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro, welche voll einbezahlt wurden, und zweitausend (2.000) Stammaktien mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro, welche voll einbezahlt wurden."

Kosten:

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden folglich der Herabsetzung des Gesellschaftskapitals, werden auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am vorgenannten Tag.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Partei verlesen wurde, unterzeichnete diese gemeinsam mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend

Gezeichnet: S. GOLDACKER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63279. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).



- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 14. Februar 2013.

Référence de publication: 2013023705/129.

(130028264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Finitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4750 Pétange, 54, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013027779/11.

(130033958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Food and Feed Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.402.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013027782/12.

(130033669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Titan European Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.685.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Titan Machinery Inc., a company existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, U.S.A., registered with the Secretary of the State of Delaware, under number 4471082,

here represented by Mrs. Simona Popa, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 30 January 2013 in West Fargo, ND, USA.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Titan European Holdings (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.685, incorporated pursuant to a notarial deed on September 21, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2782, dated 15 November 2011. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 661, dated 13 March 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify, only in English version, the last paragraph of article 10 as follows:

"The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any B manager together with any A manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."



Second resolution

The sole shareholder decides to modify the seventh paragraph of article 11 in both languages as follows:

"The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting."

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as new B manager Mrs Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg for an unlimited period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Titan Machinery Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4471082,

ici représentée par Madame Simona Popa, employée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 janvier 2013, à West Fargo, ND (USA).

La procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Titan European Holdings (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.685, constituée suivant acte notarié en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2782 daté du 15 novembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 661 daté du 13 mars 2012.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrument d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier, uniquement dans la version anglaise, le dernier alinéa de l'article 10 des statuts comme suit:

"The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any B manager together with any A manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le septième alinéa de l'article 11 des statuts dans les deux langues comme suit:

«Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme gérante B de la société pour une période indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. POPA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2013. Relation: EAC/2013/1994. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013023736/87.

(130028159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Friolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 1, rue de Differdange. R.C.S. Luxembourg B 161.121.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027783/10.

(130033872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Generali Real Estate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013

Référence de publication: 2013027785/10.

(130033595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

United Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 101.890.

AUFLÖSUNG

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned notary Me Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr Pavel SALVA, businessman, born on the 25 th of November 1973, residing in Karlovy vary/Starâ Role, Czech Republic, here represented by Mr Michal WITTMANN, director, residing professionally in Luxembourg, 1, rue Goethe, by virtue of power of attorney delivered to him, which after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary, shall remain attached to the present deed.

Such appearing party requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I. - That the public limited company "United Construction S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, filed at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 101.890,

hereby appoints, has been incorporated pursuant to a deed of the officiating notary on the 8 th of July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 967 of the 29 th of September 2004.

- II. That the subscribed capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.
 - III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company.
 - IV. That the appearing party decides to dissolve and to liquidate the Company.
 - V. That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.
- VI. That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.
- VII. That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.



- VIII. That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
- IX. That the bearer shares have been cancelled.
- X. That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend zwölf, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Mr Pavel SALVA, Geschäftsmann, geboren am 25. November 1973, wohnhaft in Karlovy vary/Stara Role, Tschechiche Republik, hier vertreten durch Herrn Michal WITTMANN, Direktor, berufsansässig in Luxemburg, 1, rue Goethe, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach gehöriger "ne varietur" Signatur, durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben.

Der Komparent ersucht, durch seinen Bevollmächitgten, den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- I. Dass die Aktiengesellschaft "United Construction S.A.", mit Sitz in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 101.890, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 967 vom 29. September 2004.
- II. Dass das Gesellschaftskapital auf ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR) festgelegt ist, eingeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien von jeweils ein hundert Euro (100,- EUR).
 - III. Dass der Komparent alleiniger Aktieninhaber der Gesellschaft ist.
 - IV. Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.
 - V. Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.
- VI. Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.
- VII. Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.
 - VIII. Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.
 - IX. Dass die Inhaberaktien annulliert worden sind.
- X. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.



Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Michal WITTMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/4988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Junglinster, den 14. Februar 2013.

Référence de publication: 2013023750/89.

(130028189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

GAFL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.605.

Les comptes annuels au 16/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027791/9.

(130034211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

GAFL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.605.

Les comptes annuels au 16/04/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027792/9.

(130034212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Galey & Lord Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.993.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027793/9.

(130033562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of February.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mlle Rebecca Ballmann, fund administrator, with professional address at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 162.038, with registered office at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"), pursuant to board resolutions of "VAL II FEEDER GP S.à r.I.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 31 January 2013.

The board resolutions ("Resolutions"), initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I. - The company "VAL II FEEDER S.C.A." was incorporated by deed of Maître Francis Kesseler on 10 May 2011, published in the Memorial C-N 2240, Recueil des Sociétés Associations, on 22 September 2011 (the "Company") and



that the articles have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 December 2012 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés Associations.

II. - According to article 5 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at two million three hundred seventy-one thousand seven hundred and seven Swedish Kronor (SEK 2,371,707.-) divided into two million three hundred seventy-one thousand seven hundred and seven (2,371,707) Shares comprising of four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, allocated to the Manager (the "A Share") and one million nine hundred fifty-one thousand seven hundred and eight (1,951,708) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) (the "B Shares") (together hereinafter the "Shares"). The Company shall have an authorised share capital of twenty million and one Swedish Kronor (SEK.- 20,000,001) divided into one (1) A Share and twenty million (20,000,000) B Shares and having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each.

The Manager is authorised to issue further B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such B Shares within a period of five (5) years as from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Memorial C such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the B Shares. In particular the Manager may limit or

suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders when effecting a capital increase by use of the authorised share capital. When the Manager effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to record the change and the Manager is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - By the Resolutions, "VAL II FEEDER GP S.a r.l.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand six hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 112,690.-) to raise it from its present amount of two million three hundred and seventy-one thousand seven hundred and seven Swedish Kronor (SEK 2,371,707.-) to an amount of two million four hundred and eighty-four thousand three hundred and ninety-seven Swedish Kronor (SEK 2,484,397.-) by the issue of one hundred and twelve thousand six hundred and ninety (112,690) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1.-) each, without issue premium. Each new B Share was issued as of 7 January 2013.

The Manager also decided to allot the new B Shares to the new shareholders as described in the Resolutions without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new B Shares to be issued.

- IV. The one hundred and twelve thousand six hundred and ninety (112,690) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1.-) each, have been subscribed and fully paid up in cash for an aggregate amount one hundred and twelve thousand six hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 112,690.-) as has been proven to the undersigned notary by a letter of the Luxembourg account bank of the Company stating that the Company has received the necessary funds on its bank account, which proof the notary expressly acknowledges.
- V. According to the powers granted to the Manager by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Manager on 31 January 2013, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended to be worded as follows:

"The Company has an issued capital of two million four hundred and eighty-four thousand three hundred and ninety-seven Swedish Kronor (SEK 2,484,397.-) divided into two million four hundred and eighty-four thousand three hundred and ninety-seven (2,484,397) Shares comprising:

- (I) four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-), allocated to the Unlimited Shareholder (the "A Shares"); and
- (II) two million sixty-four thousand three hundred and ninety-eight (2,064,398) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each (the "B Shares") ".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence the said appearing person has signed with us the notary the present deed.



Suit la version française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le sept février.

Par devant Maitre Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Mlle Rebecca Ballmann, administrateur de fonds, demeurant à 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.038, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la "Société") en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par "VAL II FEEDER GP S. à r.l.", société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le "Gérant') par les résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013.

Les résolutions du conseil de gérance ("Résolutions") resteront, après avoir eté signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acte que:

- I. La société "VAL II FEEDER S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kesseler en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations le 22 Septembre 2011 et que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations.
- II. Selon l'article 5 des statuts, le capital émis de la Société a été fixe à deux millions trois cent soixante-dix mil sept cent sept Couronnes Suédoises (SEK 2.371.707,-) divisé en deux millions trois cents soixante-dix mil sept cents sept (2.371.707) Actions, comprenant quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, allouées au Gérant (les "Actions A") et un million neuf cents cinquante et un mil sept cents huit (1.951.708) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) (les "Actions B") (ci-après, les "Actions").

Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt millions et une Couronnes Suédoises (SEK 20.000.001,-) divisé en une (1) Action A et vingt millions (20.000.000) Actions B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune.

Le Gérant est autorisé à émettre des actions de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital total autorisé de la Société, en une au plusieurs fois li sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles Actions B pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la société dans le Mémorial C, tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi du 10 aout 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attaches à toute souscription pour les Actions B. En particulier le Gérant est autorisé à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existant lors d'une augmentation de capital par l'utilisation du capital autorise. Lorsque le Gérant effectue une augmentation totale ou partielle de capital, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'enregistrer le changement et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

III. - Par les Résolutions, "VAL II FEEDER GP S. à r.l.", agissant en tant que Gérant de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent douze mil six cents quatre-vingt-dix Couronnes Suédoises (SEK 112.690,-) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions trois cent soixante-dix mil sept cent sept Couronnes Suédoises (SEK 2.371.707,-) à un montant de deux millions quatre cents quatre-vingt-quatre mil trois cents quatre-vingt-dix-sept Couronnes Suédoises (SEK 2.484.397,-) par la création et l'émission de cent douze mil six cents quatre-vingt-dix (112.690) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, sans prime d'émission. Chaque nouvelle action B a été émise à compter du 7 janvier 2013.

Le Gérant a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux nouveaux actionnaires comme décrit dans les Résolutions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions B devant être émises.

- IV. Les cent douze mil six cents quatre-vingt-dix (112.690) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, ont été souscrites et ont été entièrement libérés par des versements en numéraire pour un montant total cent douze mil six cents quatre-vingt-dix Couronnes Suédoises (SEK 112.690,-), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné per une lettre de le banque de la Société a Luxembourg attestant que la Société a reçu les fonds nécessaires sur son compte en banque et que le notaire soussigné constate expressément.
- V. Conformément à l'autorisation conférée ou Gérant par l'article des statuts et suite à l'augmentation de capital décidé par le Gérant le 31 janvier 2013, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a un capital d'un montant de deux millions quatre cents quatre-vingt-quatre mil trois cents quatre-vingt-dix-sept Couronnes Suédoises (SEK 2.484.397,-) divisé en deux millions quatre cents quatre-vingt-quatre mil trois cents quatre-vingt-dix-sept (2.484.397) Actions comprenant:

I) Quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) Actions "A." d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,- SEK) (les "Actions A ") attribuées à l'actionnaire Commandite;



II) Deux millions soixante-quatre mil trois cents quatre-vingt-dix-huit (2.064.398) Actions "B" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,-SEK) chacune (les "Actions B")".

^Erais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent a la Société, ou qui sont mis à sa charge a raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-). Plus rien ne figurant l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclaré par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et français la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, Le présent acte a été passe à Luxembourg, a la date indique en tête des présentes.

Après lecture du présent acte a la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire pat nom, prénom, état civil, présent acte.

Signé: Ballmann, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6127. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023753/155.

(130028193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Gemstone 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027796/9.

(130034095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Gemstone 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027798/9.

(130034080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Yoffi Invest S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.164.

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Johanna TENEBAY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 8 février 2013.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«YOFFI INVEST S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR) divisé en cent dix (110) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.
- Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est



constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le 1 er juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.



Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2013.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent dix mille euros (EUR 110.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1. «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Monsieur Yves Biewer, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.
- 2. «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Cédric Jauquet, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.
- 3. «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy Baumann, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. TENEBAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2013. Relation: EAC/2013/2028. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013023764/175.

(130028161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.



Glof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.806.

Les comptes annuels au 16/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027803/9.

(130034209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Glof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.806.

Les comptes annuels au 16/04/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027804/9.

(130034210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Godfroy & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 62.357.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027805/9.

(130033997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

GUS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 821.032.100,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.059.

Le bilan de liquidation au 26 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013027807/11.

(130034116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Direl HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.935.

In the year two thousand twelve, on the thirty-first day of December.

Before Maître March Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Direl HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 January 2009 number 197 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.935 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 March 2010 number 515.

The meeting was declared open at 12.31 p.m. by Me Manfred Muller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Caroline Taudière, lawyer, residing professionally in Luxembourg.



The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. To approve the buy-back by the Company of all one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I Shares") held by its shareholders and to authorise the Company's managers to determine the purchase price for the Class I Shares.
- 2. Further to the approval of the buy-back of the Class I Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class I Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.
- 3. To decrease the share capital of the Company by an amount of eleven euro (EUR 11.-) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand four hundred eighty-nine euro (EUR 12,489.-) by cancellation of all Class I Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).
- 4. To amend paragraph 1 of article 5, article 22 and article 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.
 - 5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.
 - 6. Miscellaneous.
- (ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the share-holders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.
- (v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of the Class I Shares held by its shareholders and to authorise the Company's manager to determine the purchase price for the Class I Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class I Shares the Company, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the Company holds all the Class I Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and to authorise the Company's managers to determine the purchase price for the Class I Shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of eleven euro (EUR 11.-) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand four hundred eighty-nine euro (EUR 12,489.-) by cancellation of all Class I Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. As a result of the cancellation of the Class I Shares, the profits shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class I Shares over their nominal value.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Subscribed Capital. (first paragraph). The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred eighty-nine euro (EUR 12,489.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares") and one thousand one hundred (1,100) class H shares (the



"Class H shares") altogether referred to as the "shares" and each a "share". Each issued share has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

"Art. 22. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven point five per cent (7,5%) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6,5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5,5%) of the nominal value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class E shares,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4,5%) of the nominal value of the Class F shares,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class F shares,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three point five (3,5%) of the nominal value of the Class H shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class H shares, based on their respective shareholding in the Class H shares.

Should no Class H shares be in issue or should all the Class H shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 22, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

" Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares and Class H shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 22 for the appropriation of profits."



Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the share-holders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 12.45 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Direl LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 janvier 2009, numéro 197 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.935 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 mars 2010, numéro 515.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.31 heures sous la présidence de Me Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Me Caroline Taudière, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») détenues par ses associés et autorisation aux gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Sociales de Catégorie I.
- 2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie I par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie I, chacune ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01).
- 3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de onze euros (EUR 11,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-) par annulation de tous les Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).
- 4. Modification du paragraphe 1 de l'article 5, de l'article 22 et de l'article 23 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.
 - 5. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.
 - 6. Divers.
- (ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie I détenues par ses associés et d'autoriser les gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Sociales de Catégorie I.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie I par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de constater la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de onze euros (EUR 11,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-) par annulation de tous les Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune. En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie I, le profit sera réduit du montant en surplus de la valeur comptable de rachat des Parts Sociales de Catégorie I sur la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

- " Art. 5. Capital social souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingtneuf euros (EUR 12.489,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires
 (les «parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A (les «parts sociales de Catégorie A»),
 mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B (les «parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de
 catégorie C (les «parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D (les «parts sociales de
 Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E (les «parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100)
 parts sociales de catégorie F (les «parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de Catégorie G (les
 «parts sociales de Catégorie G») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H (les «parts sociales de Catégorie H»),
 ensemble les «parts sociales» et chacune une «part sociale». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime
 d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée."
- « Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept virgule cinq pour cent (7,5 %) de la valeur nominale des parts sociales Ordinaires, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, ensuite,



- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie H auront droit de percevoir, pour chaque année concernée, une distribution de dividendes correspondant au montant le plus élevé entre (i) trois virgule cinq pour cent (3,5 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie H ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie H sur base de leur détention respective de parts sociales de Catégorie H.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie H ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie H viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé de (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 22, ou (ii) à l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de cette catégorie sur base de leur détention respective dans la catégorie de parts sociales concernée. Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

« Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F, de parts sociales de catégorie G et de parts sociales de catégorie H dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 22 concernant la répartition des profits.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, C. Taudière, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2013, REM/2013/27. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.



Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 février 2013. Référence de publication: 2013023947/298.

(130028945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

GUS Luxembourg 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 807.021.175,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 112.060.

Le bilan de liquidation au 26 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013027808/11.

(130034115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Cioran SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains. R.C.S. Luxembourg B 119.788.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE SEPT FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIORAN S.A., ayant son siège social à L-6370 Haller, 2, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 119.788, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C 2110 du 11 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 510 du 2 avril 2007 et pour la dernière fois suivant acte notarié du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 256 du 5 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves RICHER, administrateur de sociétés, demeurant 2, rue des Romains, L-6370 Haller.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric MATHOUILLOT, manager, demeurant professionnellement à L-2013, 2, Avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane GEDGEN, employée, demeurant professionnellement à L-2013, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 45.817 (quarante-cinq mille huit cent dix-sept) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 4.581.700,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt et un mille sept cents euros) à EUR 6.081.700,- (six millions quatre-vingt-un mille sept cents euros) par la création et l'émission de 15.000 (quinze mille) actions nouvelles d'une valeur de EUR 100,- (cent euros), donnant les mêmes droits et obligations que les actions anciennes, à souscrire et à libérer par un apport en numéraire.
 - 2.- Renonciation au droit préférentiel de souscription, souscription et libération intégrale des actions ainsi créées.
 - 3.- Adaptation en conséquence du premier et deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 4.581.700,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt et un mille sept cents



euros) à EUR 6.081.700,- (six millions quatre-vingt-un mille sept cents euros) par la création et l'émission de 15.000 (quinze mille) actions nouvelles d'une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune, donnant les mêmes droits et obligations que les actions anciennes, à souscrire et à libérer par un apport en numéraire.

Souscription

Comparaît aux présentes «Risque & Sérénité», une société de droit français ayant son siège social à F-75007 Paris, 43, rue Saint Dominique, inscrite au registre de commerce de Paris sous le numéro 419 403 449,

ici représentée par Monsieur Frédéric MATHOUILLOT, manager, demeurant professionnellement à L-2013, 2, Avenue Charles de Gaulle,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 1 ^{er} février 2013, laquelle procuration, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

la quelle société, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les 15.000 (quinze mille) actions nouvelles, les actionnaires existant ayant renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription.

Libération

Le souscripteur, représenté comme dit ci-dessus, déclare libérer partiellement les 15.000 (quinze mille) actions nouvelles à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), et déclare que ce montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) est à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire par la production d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa et le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- « **Art. 5. 1** er alinéa. Le capital social est fixé à EUR 6.081.700,- (six millions quatre-vingt-un mille sept cents euros), représenté par 60.817 (soixante mille huit cent dix-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»
- Art. 5. Deuxième alinéa. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital pour le porter de son montant actuel de EUR 6.081.700,- (six millions quatre-vingt-un mille sept cents euros) à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 439.183 (quatre cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Y. RICHER, F. MATHOUILLOT, V. GEDGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 février 2013. Relation: RED/2013/225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 février 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013023376/81.

(130028273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Helena International Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 72.065.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027819/10.

(130033678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck